

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Communautaire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet,

Printemps 2023, une rumeur circule : la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) envisage l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Montans (le dossier d'enregistrement date de l'automne 2022).

Quelques semaines plus tard, alertées, les associations *Lisle-Environnement* et *Air Pastel* organisent une réunion publique à Montans (19 avril 2023). Un groupe de riverains se forme spontanément à cette occasion. Le collectif « No Bitume » se constitue dans ce contexte, de manière informelle.

Nous nous permettons de vous solliciter aujourd'hui, dans le cadre de votre mandat d'élu communal, en tant que membre du Conseil Communautaire de la CAGG.

No Bitume s'est engagé pendant des mois à rencontrer, réunir, comprendre et faire comprendre... de manière pondérée, en établissant des faits, en s'appuyant sur des ressources fiables et des témoignages avérés. Nous n'avons pas manqué d'alerter la Préfecture, interpellé la DREAL, solliciter la CAGG et les élus des communes concernées.

Grâce aux dizaines de soutiens venus de tous horizons, nous avons pu mener des batailles juridiques, produire des expertises, créer du réseau et conduire des enquêtes pour informer la population. Nous avons fait le travail que les diverses institutions censées nous représenter n'ont pas fait.

Quelques précieux renforts nous ont donné la force de continuer, mais un fait demeure, inquiétant et grave : les élus de l'Agglomération ont gardé le silence. La plupart n'était même pas au courant des démarches entreprises par la CAGG. Certains ont cherché à nous discréditer, en relayant des propos mensongers, alors que ces mêmes élus ont refusé d'assumer leurs responsabilités, à savoir : organiser un véritable débat face à une population inquiète.

La Commission Économique de la CAGG présidée par la maire de Lisle-sur-Tarn, Mme LHERM (vice présidente en charge des questions économiques) a approuvé le projet le 17 mai 2022. Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité le 20 juin 2022 la vente des parcelles à la SCI Laclau (*abstention de Montans et Saint Urcisse*). La maire de Gaillac (Mme SOUQUET), première vice-présidente adjointe à la CAGG, en charge des questions de Santé, n'a rien trouvé à redire, alors que les limites de sa commune se situent à quatre kilomètres de la future usine.

La situation évolue depuis peu : la presse s'est fait l'écho d'une instruction judiciaire visant les liens d'affaire entre Jean-Marc et Sylvain LACLAU et Mr Paul SALVADOR, Président de la CAGG. Les élus des communes de Peyrole et Parisot, limitrophes à Montans, ont publiquement dénoncé l'absence de concertations et d'informations. De son côté, l'opposition municipale de Gaillac a interpellé la maire sur le refus de mener un débat public sur le sujet, en vain.

Nous nous adressons à vous en tant que simples individus habitant un territoire que nous aimons et que nous voulons défendre : il est de votre responsabilité en tant qu'élu de vous impliquer pour que lumière soit faite sur les tenants et aboutissants d'un projet problématique et contestable.

Quid d'une installation industrielle dont il est avéré qu'elle pollue nos milieux par le biais de substances cancérigènes ? Quid de la centaine de salariés qui travaillent à une centaine de mètres de l'usine ? Des terres agricoles voisines ? Du V'Innopôle, situé à moins d'un kilomètre ?

Quid d'un projet dont la finalité consiste à intensifier le fret poids-lourd au moment où nous devons agir pour protéger l'environnement ? Quid de voir notre territoire devenir une voie rapide de contournement de la métropole toulousaine ? (cf. SRADDET)

Quid d'une gouvernance qui méprise les sollicitations des populations concernées, qui pratique la désinformation, qui refuse la transmission de pièces administratives ? Quid d'une assemblée démocratique où le débat est rendu impossible ? Quid d'une institution perquisitionnée, dont le Président est soupçonné par la Justice ? Quid d'une représentation politique qui agit contre le bien de ses administrés ?

Vous trouverez à la fin de ce courrier quelques illustrations de ce qui nous semble problématique dans la manière dont sont gérés les dossiers au sein de la CAGG.

Vous n'êtes pas sans savoir que les élections municipales approchent : certains élus seront tentés de se désolidariser à bon compte d'une agglomération désormais dans le viseur de la justice. Nous n'avons que faire de stratégies politiciennes : nous avons besoin d'engagement, non pour favoriser telle carrière politique ou tel secteur d'entreprises, mais pour défendre l'intérêt général, dans un contexte où les bouleversements climatiques vont radicalement changer nos modes de vie à très court terme, et de manière dramatique si nous n'agissons pas avec détermination.

L'implantation de cette usine est toujours d'actualité, l'urgence est maintenant de prendre position. Faisons-le pour les générations qui suivent, qui ne manqueront pas de nous juger en fonction du courage dont nous avons su faire preuve.

Nous comptons sur vous,

Concernant le projet de centrale d'enrobage à chaud

Une délibération de la CAGG du 20/06/2022 approuve la vente à la SCI Laclau Frères d'une parcelle destinée à accueillir le projet d'usine. Ce terrain serait ensuite loué à la société MEP : JMS Group (Laclau) et NGE (membre d'Atosca, concessionnaire de la future autoroute A69) pour y construire la centrale. Le prix de vente de la parcelle a été négociée à 11,40 € le m², alors pourtant que ce prix vient d'être réévalué par la CAGG à 40 € le m² (Délibération CAGG 264_2023-09 du 11/12/2023). Il est à noter que la surface occupée par l'usine ne concerne que la moitié de la parcelle vendue à la SCI Laclau. Pourquoi brader une telle réserve foncière dans un contexte où la CAGG dispose de peu de terrains disponibles ?

Sur l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage

Ce projet s'est déployé simultanément au projet d'usine, toujours sur la commune de Montans, et encore une fois porté par le Président de la CAGG, en lien avec Jean Marc et Sylvain LACLAU.

La CAGG, par le biais de son Président, a fait le choix d'implanter cette aire d'accueil pérenne sur une parcelle louée à la famille LACLAU, pour un montant de loyer annuel équivalent au prix d'achat de ce terrain (bail locatif signé par Mr Paul BOULVRAIS, vice-président de la CAGG, pour un montant de 36 000 € annuel).

Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été confiés à l'entreprise SGTP Laclau, par décision du président. La CAGG a refusé de produire les devis concurrents normalement émis dans le cadre des règles de marché public, au motif qu'ils n'existeraient pas ! Quant aux travaux de viabilisation d'une parcelle finalement abandonnée pour le projet d'accueil : ils bénéficient intégralement aux propriétaires du terrain, soit une coquette somme approchant les 100 000 € pour la famille LACLAU - travaux pour lesquels ils ont déjà été rémunérés !

Demande de pièces administratives

La CAGG refuse d'accéder à notre demande de pouvoir consulter les appels d'offre qui engagent les sociétés Laclau avec la CAGG. Ces documents relèvent pourtant du domaine public, ils sont normalement accessibles sur simple demande. Cette rétention d'informations nous a obligé à saisir la CADA, qui conduirait à un recours en justice en cas de refus persistant.